



Photo AFP

Photo correspondant

Face...

Licenciements

Les ouvriers de Goodyear : "On est tous pris à la gorge, on ne veut pas perdre notre boulot !"

Jeudi 7 mars se tenait un nouveau comité central d'entreprise de Goodyear. A son ordre du jour, l'annonce de la fermeture fin janvier du site d'Amiens-Nord (1 200 salariés) par la direction. Un très violent face-à-face a opposé les ouvriers, venus en nombre, et les CRS, qui ont utilisé gaz lacrymogène et lances à eau. L'AFP a recueilli les déclarations révoltées d'ouvriers.

« On est tous pris à la gorge, on ne veut pas perdre notre boulot (...). On n'est pas des délinquants. (...) Si on est là, c'est aussi à cause du gouvernement, qui ne fait rien pour les ouvriers, à part les pressurer » (un délégué CGT de l'usine).

« Le monde ouvrier en a marre de se faire écraser ! » (un mécanicien de 48 ans, dont « 24 de Goodyear »).

« Ce déploiement de forces de l'ordre, c'est de la provocation. Nous, on veut juste protéger nos familles » (un opérateur de 43 ans, depuis treize ans à Amiens-Nord).

Le syndicat CGT, qui a combattu depuis six ans les plans successifs de licenciements dans l'usine et les tentatives de passage aux « 4 x 8 », a

annoncé son intention d'attaquer en justice le plan de fermeture, accusant la direction de transférer la production sur d'autres sites. ■

"Messieurs les ministres..."

« Messieurs les ministres, Lorsque 1 300 travailleurs risquent de perdre leurs emplois (...), lorsque les salariés exercent leur liberté de manifester et expriment leur colère face à un groupe qui veut les licencier pour faire plus de profits, un gouvernement de gauche devrait être à leurs côtés. (...) Au lieu de cela, ce sont des centaines de CRS qui ont envahi les rues de Rueil-Malmaison pour accueillir les salariés de Goodyear comme si nous étions de dangereux criminels. »

Extraits de la lettre de la CGT Goodyear à Manuel Valls, Michel Sapin et Arnaud Montebourg

Projet de loi "portant réforme de la décentralisation"

Les maires des Bouches-du-Rhône "entrent en guerre" contre le gouvernement

Une centaine de maires des Bouches-du-Rhône de toutes tendances, opposés à la création d'une "métropole marseillaise", refusent désormais de s'entretenir avec le ministre de la Décentralisation, Marylise Lebranchu.

« Pour 107 maires (sur 119 — NDLR) et huit présidents d'intercommunalités » (sur les neuf que compte le département — NDLR), les récents propos tenus par M^{me} Lebranchu lors d'une réunion avec les parlementaires socialistes, « indiquant que le gouvernement "passerait en force" sur la question de la métropole marseillaise, sonnent comme la fin de toute discussion et comme une insulte à la démocratie locale, justifiant une entrée en guerre », affirment-ils le 7 mars, dans un communiqué.

« Dans ces conditions et face à l'annonce du "passage en force" du gouvernement, l'Union des maires des Bouches-du-Rhône déclare ne plus considérer la ministre de la Décentralisation comme son interlocutrice et s'en remet directement au président de la République », commente l'un d'eux. ■

Un "acte III de la décentralisation" qui fait exploser la République

Le projet de loi « portant réforme de la décentralisation », dit « acte III de la décentralisation », sera présenté au Conseil des ministres le 10 avril. Parmi de nombreuses autres dispositions, il poursuit et étend la création de « métropoles », lancées par le gouvernement Sarkozy. Un redoutable outil pour ôter aux communes toute compétence et pour accélérer la destruction des services publics. Concernant Marseille, le texte prévoit la création d'une super-métropole, qui « se substituera » à six intercommunalités existantes, rassemblant 1,6 million d'habitants.

Il est prévu qu'elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, « les compétences des métropoles de droit commun ».

Ces compétences sont très vastes. Selon le texte transmis au Conseil d'Etat, les métropoles devront « élaborer et conduire un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire ». En outre, l'Etat « pourra déléguer » aux métropoles les aides à la pierre pour la construction ou la rénovation de logements.

Outre celle de Marseille, les agglomérations parisiennes et lyonnaises sont dotées d'un statut particulier. L'avant-projet de loi crée ainsi la « métropole de Lyon » qui exercerait à la fois les compétences de la communauté urbaine actuelle, mais aussi celles du département et certaines de celles de la région. Un accord a déjà été conclu en ce sens entre la communauté urbaine (dirigée par la gauche) et le département (dirigé par la droite), anticipant sur la loi.

Sur le vif



Photo AFP

Visite présidentielle

Le gouvernement voit ses soutiens, petits et grands, fondre comme neige au soleil, alimentant, plus ou moins souterrainement, toutes les conditions d'une crise majeure de régime. De savants chroniqueurs scrutent avec inquiétude la tension grandissante qui travaille le pays en profondeur. Et ce même gouvernement prépare un programme d'une violence inouïe

contre les travailleurs, la Sécurité sociale, les retraites, les services publics, l'école, la démocratie communale, au nom de l'Union européenne et de ses traités. François Hollande voulait, en visite à Dijon le 11 mars, prendre le pouls du pays. Il a été servi, comme l'établit ce reportage de l'AFP, dans le quartier populaire des Grésilles, où le taux de chômage culmine à 32 %. « Pas d'effervescence pour l'accueillir,

beaucoup de doléances d'habitants en difficulté et même quelques cris de colère. M. Hollande a ainsi été pris à partie par trois personnes qui lui ont demandé sans aménité où en étaient "ses promesses" avant d'être écartées sans ménagement par le service d'ordre. "On aurait préféré que ce premier déplacement se passe plus calmement", a-t-on concédé dans l'entourage du président. »

Yan Legoff ■



Photo AFP

ÉDITORIAL

Trois projets, une politique

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

A un certain stade, la quantité se transforme en qualité : l'ampleur des coupes que le gouvernement veut infliger aux services publics et aux droits des salariés suppose d'en remettre en cause le cadre juridique.

Trois projets de loi concourent à cet objectif : celui qui transpose l'accord interprofessionnel (ANI) signé par le Medef et la CFTD, le projet Peillon de « refondation de l'école », dont la discussion vient de débiter au Parlement, et l'acte III de la décentralisation.

Interrogée par *L'Humanité*, Marie-George Buffet, député du Parti communiste, trouve de nombreuses qualités au projet Peillon, au point d'exclure tout vote contre : « Nous ne sommes pas dans la même situation que face à un texte comme l'ANI, qui va clairement à l'inverse de l'intérêt populaire (...). Le groupe n'a, à aucun moment, décidé de rejeter ce texte en bloc. »

Pas dans la même situation ?

L'ANI érige « l'accord d'entreprise » au-dessus de toutes les normes et permet de déroger au cadre national du Code du travail et des accords qui y sont adossés. L'acte III de la décentralisation atomise la République en territoires. S'inscrivant dans l'acte III, le projet Peillon « territorialise » l'école au travers des rythmes scolaires et des « projets éducatifs territoriaux », mettant en cause l'unité des contenus de l'enseignement et des statuts des personnels. Les pouvoirs accordés aux régions par l'acte III et le projet Peillon, notamment en matière de formation professionnelle initiale, combinés au « socle de compétences », sont dressés contre les diplômés nationaux et les qualifications reconnus dans les conventions collectives.

Est-ce un hasard ? Ces trois contre-réformes suivent des recommandations et directives très précises de l'Union européenne, acharnée à disloquer les droits collectifs au nom de la baisse du coût du travail et de la réduction des déficits.

Est-ce un hasard ? Au moment même où les confédérations syndicales FO et CGT mobilisaient, le 5 mars, contre la transposition de l'ANI, les élus se dressaient, aux quatre coins du pays, contre l'intercommunalité forcée, tandis qu'enseignants et parents poursuivaient leur action contre la réforme Peillon.

Et Marie-George Buffet pourrait s'abstenir, voire même voter en faveur d'une réforme Peillon dont *L'Humanité* précise, à juste titre, qu'elle déboucherait sur « une éducation moins nationale » ?

« Moins nationale » : ce seul motif justifierait un vote contre de tout député ou parti se réclamant des intérêts ouvriers et démocratiques.

Qu'on le veuille ou non, le cadre national est celui dans lequel la classe ouvrière a arraché et inscrit, par sa lutte de classe, ses droits, conquêtes et garanties, et bâti ses organisations.

Qu'on le veuille ou non, le cadre national, c'est celui de la République une et indivisible garantissant l'égalité des droits pour tous les citoyens, notamment le droit égal d'accès à l'instruction publique et laïque et aux services publics.

C'est ce cadre national des droits et garanties que la classe capitaliste et ses institutions — Union européenne et FMI — prétendent briser pour briser l'unité de la classe ouvrière et de ses organisations, et aggraver les conditions d'exploitation.

Les contre-réformes du gouvernement Hollande-Ayrault forment un tout, dicté par les exigences du capital financier et de l'Union européenne. Au-delà des légitimes mobilisations pour bloquer chacune d'entre elles, n'est-ce pas comme un tout que la politique du gouvernement devrait être combattue par qui prétend représenter les intérêts ouvriers et populaires ?

... à face

A l'ordre du jour du gouvernement

Rigueur : «Un agenda terrible»

« C'est un agenda terrible, lit-on dans *Le Journal du dimanche* (10 mars). Au long des prochains mois, le gouvernement va devoir endosser une impressionnante série de mesures impopulaires. L'exécutif a commandé une salve de rapports pour l'orienter dans les coupes à opérer dans les dépenses de l'Etat et de la Sécurité sociale, dont les allocations familiales (...). Il doit aussi rendre des comptes à Bruxelles au printemps (...). Il vaut boucler une réforme des retraites avant la fin de l'année, qui passera nécessairement par des efforts (...). La litanie des mauvaises nouvelles suscite l'effroi de la majorité et des élus locaux. "Dans quel état allons-nous en sortir ?", s'interroge nombre d'entre eux. »

● 12 mars

Face à la révolte des élus locaux

1,5 milliard en 2014, autant en 2015 : ce sont les nouvelles coupes que le gouvernement veut réaliser dans les dotations qu'il attribue aux collectivités territoriales. Le Premier ministre a réuni ce jour-là une conférence des finances locales, où siègent les grandes associations d'élus. Il essaie de calmer la révolte qui agite jusqu'à son propre camp. Non seulement les élus doivent faire face à un désengagement financier de l'Etat, tel que jamais un gouvernement n'avait osé le faire, mais ils doivent en plus s'avaloir un « acte III de la décentralisation » (*lire page 2*) qui dynamite tout le maillage républicain du pays, à commencer par les communes. En plus, les communes devraient s'avaloir la réforme des rythmes scolaires, qui se traduirait pour elles par des milliards d'euros de dépenses supplémentaires. Un à un, les maires des grandes villes PS disent qu'ils n'appliqueront pas cette réforme l'an prochain. Le 25 mars, ce sera au Conseil de Paris de décider, et le maire, Bertrand Delanoë, ne sait plus comment se sortir du rejet de cette réforme par les instituteurs.

● 17 mars

Le gel des retraites complémentaires à l'ordre du jour

Devait être bouclé dès le 7 mars un quasi gel des retraites servies par

les régimes de l'Arcco et de l'Agirc. Mais les patrons, qui avaient accepté une petite hausse des cotisations, ont mis sur la table une nouvelle exigence, refusée par les syndicats : « un recul significatif de l'âge moyen de départ à la retraite », selon le texte patronal remis à la presse. Une nouvelle séance de négociations se tient le 17 mars.

● Fin mars, début avril

Les allocations familiales dans le collimateur

Jean-Marc Ayrault doit recevoir au début du printemps le rapport de Bertrand Fragonard, président du Haut Conseil de la famille mis en place par Sarkozy. Son sujet : la « réforme » des allocations familiales, dans l'objectif de ponctionner les familles de 2,3 milliards d'euros sur deux ans. Selon *Le Journal du dimanche*, « la piste d'une fiscalisation semble écartée, mais pas celle d'un plafonnement ou d'une mise sous condition de ressources ». Des centaines de milliers de familles verraient alors leurs allocations réduites ou supprimées ! Le quotidien patronal *Les Echos* (12 mars) le confirme (*lire page 4*).

Par le passé, deux autres gouvernements ont tenté de s'en prendre aux « allocs » avant de faire marche arrière : Juppé (1997) et Jospin (1998).

● Avril

Des coupes budgétaires sous l'œil de Bruxelles

Alors que le gouvernement présentera au Parlement le « programme de stabilité » qu'il transmettra à Bruxelles, chaque ministre devra avoir précisé le montant des coupes pour le projet de budget 2014. Un nouveau comité de « modernisation de l'action publique » (MAP) doit se réunir pour définir ce qui, à l'avenir, doit relever de l'action de l'Etat... et ce qui n'en relèverait plus.

La loi sur la flexibilité au Parlement

Le gouvernement a prévu de faire voter en urgence (une seule lecture par les députés, puis par les sénateurs) le projet de loi transposant l'accord du 11 janvier sur la flexibilité signé par le Medef et la CFTD, mais rejeté par la CGT et par la CGT-FO (qui avaient appelé à manifester contre le texte le 5 mars dernier). Reprenant les accords de compétitivité-emploi que Sarkozy n'avait pas eu le temps de mettre en place, le texte autorise des accords d'entreprises augmentant le temps de travail, gelant ou baissant les salaires et accélérant les procédures de licenciements collectifs.

● Juin

Nouvelle offensive contre les retraites

Le « comité pour l'avenir des retraites », composé d'experts choisis par le gouvernement, doit rendre son rapport, qui servira de base ensuite à une « concertation » débouchant sur une loi prévue d'ici à la fin de l'année. « La durée de cotisation doit être examinée », a déclaré le 10 mars le ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine. Le gouvernement, dans la « feuille de route » qu'il a transmis aux syndicats et au patronat le 5 mars, mentionne « la durée d'activité » (l'âge légal et la durée de cotisation), le « niveau des ressources » (les cotisations), et « le niveau relatif des retraites » (c'est-à-dire leur moindre progression).

Impôt «écologique»

Le ministre Delphine Batho reçoit un rapport sur la création d'impôts « écologiques ». Qu'il s'agisse d'une augmentation de la taxe sur le diesel ou de la création d'une taxe carbone, une chose est sûre : ils devraient peser sur les travailleurs et rapporter au moins 3 milliards d'euros pour financer le crédit d'impôt de 20 milliards accordé aux patrons.

POUR S'Y RETROUVER DANS LA VALSE DES MILLIARDS

– **10 milliards d'euros** : c'est l'augmentation spontanée (c'est-à-dire sans mesure nouvelle) du budget de l'Etat chaque année, du fait de l'inflation et du vieillissement des fonctionnaires notamment. Pour satisfaire au traité européen TSCG, qu'il a fait ratifier au Parlement à l'automne dernier, le gouvernement veut geler ce budget. Ce qui suppose, chaque année, des coupes ou des impôts nouveaux de même montant.

– **1,5 milliard d'euros** : c'est la baisse absolue du budget de l'Etat (sans précédent depuis les années 1930) que voudrait imposer le gouvernement l'an prochain, contraignant à des coupes supplémentaires de ce montant dans les ministères.

– **3,5 milliards d'euros** : ce sont encore des coupes supplémentaires que veut dégager le gouvernement en 2014 dans les ministères pour financer, notamment, le « pacte de compétitivité » constitué d'un crédit d'impôt de **20 milliards d'euros** au bénéfice des entreprises. Pour parvenir à financer ce cadeau aux patrons, la Sécurité sociale (allocations familiales, soins de santé, hôpitaux), les retraites seront aussi mises à contribution. Cela passera aussi par un nouvel impôt « écologique » et par une augmentation de la TVA dès le 1^{er} janvier prochain...

Allocations familiales, tarification du gaz et de l'électricité

Le gouvernement veut en finir avec l'égalité des droits

Les allocations familiales, cible de l'austérité

Yan Legoff

Les allocations familiales sont dans le collimateur du gouvernement. Sous prétexte d'un déficit prévisionnel des caisses d'allocations familiales, le Haut Conseil de la famille, mis en place sous le précédent gouvernement, a établi qu'il fallait ponctionner sur les familles 2,2 milliards d'euros en 2014 et 2015. Le journal patronal *Les Echos* (12 mars) a obtenu une première version du rapport élaboré par cet organisme, qui doit être rendu public d'ici au mois d'avril et sur la base duquel le gouvernement prendra ses décisions.

2,2 milliards d'euros de ponction sur deux ans, c'est considérable au regard des allocations familiales, perçues dès le deuxième enfant, pour un montant global annuel de 12 milliards.

Cette « pression », ose écrire ce Haut Conseil, n'est « pas aberrante » si on la compare « à ce que les pays voisins mettent en œuvre pour redresser les comptes publics ».

Bref, ne protestons pas, les Grecs connaissent bien pire ! Avec cet argument, c'est à un principe fondamental des allocations familiales que le Haut Conseil préconise de mettre fin : l'universalité de ces allocations. Dès la fondation de la Sécurité sociale, il a été établi que ces allocations étaient perçues par toutes les familles dès le deuxième enfant, les cotisations les finançant (à la charge des patrons) étant, elles, proportionnelles aux revenus.

Ce qu'envisage le gouvernement, c'est de faire dépendre ce droit du revenu des familles : une manière d'en priver les « plus aisées », au moins partiellement. Mais avec un salaire de 2 500 euros (seuil envisagé), une mère de famille n'est tout de même pas Liliane Bettencourt !



Photo AFP

Pendant ce temps-là, les actionnaires de L'Oréal, Total, PSA, Renault, etc., vont bénéficier de 20 milliards d'exonérations d'impôt sur les sociétés !

Le même tarif de l'électricité et du gaz pour tous, ce serait terminé !

Marie Stagliano

La proposition de loi présentée par le député PS Brottes « visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre », soutenue par le gouvernement Hollande, a été définitivement adoptée (1) à l'Assemblée nationale, ce lundi 11 mars.

Ce texte, rejeté deux fois par le Sénat, met en place un système de « bonus-malus » énergétique visant à récompenser ou sanctionner les usagers au prorata de leur consommation d'énergie, gaz et électricité, à compter de 2016. Ce bonus-malus est calculé en fonction d'un volume de base (défini à partir du niveau consommé par le quart des foyers « les plus sobres »). Seront pris en compte dans ce calcul une série de critères individuels : le nombre de personnes composant le foyer, la localisation géographique et le mode de chauffage (gaz ou électricité).

Cette loi fait ainsi disparaître le tarif réglementé fixé par l'Etat et la péréquation tarifaire garantissant un prix du kilowattheure (kWh) identique sur tout le territoire.

C'est la fin d'un droit fondamental : l'accès à l'énergie égal pour tous. C'est le principe même de service public qui est remis en cause.

Qualifiant ce dispositif de « signal vertueux » pour les consommateurs, le ministre de l'Ecologie, Delphine Batho, s'est dite « fière » que ce texte « étende le bénéfice des tarifs sociaux de l'énergie alors qu'explose dans notre pays le scandale de la précarité énergétique » et évoque un « gain de 200 euros » par foyer pour le gaz et « 90 euros pour l'électricité ».

Au prétexte de l'extension des tarifs sociaux pour aider les ménages les plus modestes, au prétexte

de la recherche d'une « sobriété » de la consommation énergétique — écologie oblige ! — il s'agit en fait de tout autre chose.

Dès le deuxième attendu du projet de loi, le voile tombe et la lumière est faite sur le véritable objectif de ces mesures : « Accompanyer la hausse inéluctable des tarifs de l'énergie ».

Ainsi, au nom d'une prétendue mesure sociale — car, qu'en sera-t-il par exemple du prix de l'énergie attribué à une personne âgée vivant seule dans un grand logement après le départ des enfants ou le décès du conjoint ? Et les logements les moins bien isolés ne sont-ils pas ceux des plus démunis ? —, il s'agit en fait de faire payer la masse des foyers en instaurant des prélèvements supplémentaires sur la consommation de gaz et d'électricité.

Le texte de loi voté le 11 mars s'inscrit dans le droit fil des injonctions de l'Union européenne qui entend accélérer le processus d'« une sortie progressive des tarifs réglementés de l'énergie », tarifs qui « contribuent à entraver le développement de la concurrence » car « inférieurs à ceux de l'électricité sur le marché libéralisé ».

En supprimant les tarifs réglementés de l'énergie, une première depuis la création d'EDF et GDF, le gouvernement Hollande fait sauter le dernier verrou qui entravait le développement de la concurrence et répond à la volonté des grands groupes privés pour qui ces tarifs réglementés « ne se justifient plus », ainsi que l'affirme l'Association française indépendante de l'électricité et du gaz (AFIEG).

En en faisant payer le prix fort à l'immense majorité des foyers.

(1) Les députés de l'UMP, de l'UDI et du Front de gauche ont voté contre.

Les mesures envisagées

Les Echos avancent plusieurs pistes mentionnées dans une note de travail du gouvernement.

● Diviser par deux les allocations familiales au-delà d'un seuil de revenus

Le journal *Les Echos* fait état d'une première mesure envisagée : diviser par deux le montant des allocations familiales, dès lors que le revenu du ménage dépasse l'équivalent de 5 000 euros mensuels, soit 2 500 euros par parent. Près d'un million de familles, sur 4,7 millions recevant actuellement des allocations familiales, seraient touchées.

Avec un salaire mensuel de 2 500 euros, on tombe, pour ce gouvernement, dans la catégorie des « plus aisés » ! Une fois que le principe d'une mise sous conditions de ressources est acté, rien n'empêchera ce seuil d'évoluer encore les années suivantes...

● Abaisser le plafond du quotient familial

Mesure alternative étudiée par la note évoquée par *Les Echos* : augmenter l'impôt sur le revenu payé par les familles. Comment cela pourrait-il renflouer les caisses d'allocations familiales, puisque l'impôt sur le revenu est perçu par l'Etat ?

Voici la mesure. Le quotient familial résulte des « demi-parts » ou « parts fiscales » qui s'ajoutent par enfant composant le foyer familial et qui permettent de réduire le montant de l'impôt sur le revenu dû par le foyer.

La diminution d'impôt qui en résulte a été plafonnée par le gouvernement à 2 336 euros par foyer en 2013. Le gouvernement pourrait abaisser ce plafond à 1 500 euros, ce qui augmenterait alors l'impôt de centaines de milliers de familles. A remarquer que dans ce cas de figure, les familles seraient touchées dès le premier enfant (alors qu'on ne perçoit les allocations familiales qu'à partir du deuxième enfant).

Deux exemples

- ▶ Deux familles, même nombre de personnes, même qualité de logement, l'une habite Marseille, l'autre Lille : chacune paiera un prix du kilowattheure différent, pour la seule raison que leur lieu de résidence n'est pas le même...
- ▶ Deux autres familles, même composition, même localisation, mais l'une vit dans un logement ayant une mauvaise isolation, cette deuxième famille sera alors doublement pénalisée : une première fois par une consommation supérieure d'énergie du fait de la mauvaise isolation, et une deuxième fois par une tarification plus chère du kilowattheure car, du fait de la mauvaise isolation, elle dépasse le niveau moyen de consommation...

C'est bien la fin du tarif unique, égal pour tous, socle du service public !

Projet de loi Peillon de refondation de l'école

Consensus politique en faveur de la territorialisation de l'école

Débat général à l'Assemblée nationale le 11 mars (extraits)

Pourquoi ne pas voter contre ?

A quelques heures de l'ouverture du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de refondation de l'école du ministre Peillon, Bruno Le Roux, chef de file des députés PS, évoquait un texte « très, très consensuel dans la majorité et qui arrive jusqu'ici sans susciter de problèmes majeurs ».

« Côté communiste, les députés ne semblent pas farouchement opposés au texte, même si le sujet a provoqué des tensions au sein du Front de gauche », souligne *Le Monde* (12 mars). Et de citer la députée PCF Marie-George Buffet qui voit « difficilement comment voter contre ». Pourtant, ce projet de loi, directement adossé à l'acte III de la décentralisation, constitue une remise en cause majeure et sans précédent de l'école de la République et de son caractère national, en premier lieu en la plaçant sous la tutelle partielle des collectivités locales. Marie-George Buffet l'avoue d'ailleurs à sa manière quand elle évoque « des points contestables, comme la régionalisation de l'enseignement professionnel ».

Alors pourquoi ne pas voter contre ?

N'est-ce pas pour voler au secours du ministre Peillon et l'aider à faire adopter sa loi, au moment où celui-ci se heurte à une levée de boucliers contre la réforme des rythmes scolaires, premier décret d'application de la refondation de l'école ? Car de plus en plus nombreux sont les conseils municipaux qui adoptent des délibérations annonçant qu'ils n'appliqueront pas les nouveaux rythmes scolaires en 2013.

Après Lyon, Montpellier, Lille où un report est envisagé, le sénateur-maire PS de Strasbourg a déclaré le 10 mars : « La discussion doit encore être poursuivie, mais je ne suis pas spécialement attaché à une mise en œuvre de cette réforme de façon précipitée. Il faut laisser du temps au temps ».

A Paris, Delanoë, confronté à l'unité des enseignants, des personnels et de leurs organisations, et des parents, hésite également.

La réforme des rythmes scolaires et le projet de loi de refondation de l'école constituent un tout : celui de l'éclatement de l'Education nationale. La seule position conforme aux intérêts des enseignants et de l'ensemble des travailleurs n'est-elle pas de voter contre ce projet de loi et d'en exiger l'abandon ? Ce qui ramène, sur le terrain de la lutte de classe, au combat pour l'unité pour que le ministre y renonce.

Laurence Fayard

Le projet de loi de refondation du ministre Peillon est examiné en première lecture à l'Assemblée nationale du 11 au 19 mars. Alors que le 12 février dernier, les enseignants — particulièrement dans le primaire — étaient en grève massive pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et l'abandon du projet de loi de refondation de l'école, le premier jour des débats a fait l'objet d'un consensus « droite-gauche » sidérant en faveur de ces mesures.

Tout ce que les enseignants et leurs organisations ont condamné par leur grève massive est approuvé, au moins en partie, par les différents groupes politiques. Ainsi en est-il des projets éducatifs territoriaux et du transfert aux régions de la carte des formations professionnelles, mettant en cause le caractère national de l'école de la République et organisant sa territorialisation ; ou encore du « socle commun » et des « écoles supérieures du professorat et de l'éducation », qui portent atteinte au statut des enseignants, à l'enseignement disciplinaire, aux qualifications et aux diplômes nationaux.

« Votre réforme rencontre le soutien déterminé des écologistes »



BARBARA POMPILI, présidente du groupe Europe Ecologie-Les Verts :

« Monsieur le ministre, soyez assuré que votre réforme rencontre le soutien déterminé des écologistes (...). En organisant une continuité éducative entre le temps scolaire et les autres temps de l'enfant — périscolaires et extrascolaires —, les projets éducatifs territoriaux (PEDT) impliquent une approche plus globale de l'éducation et nécessitent une collaboration de l'ensemble des acteurs : enseignants, services du ministère, associations culturelles et artistiques, structures de l'éducation populaire, représentants des parents d'élèves mais aussi des associations de parents d'enfants handicapés (...). C'est dans ce cadre que le rôle des collectivités territoriales doit être appréhendé (...). Ouvrons l'école sur l'extérieur, renforçons les projets coélaborés, inventons de nouveaux emplois du temps pour faire vivre les projets collectifs ! (...) La nouveauté doit résider dans l'affirmation de ce droit à l'innovation et à l'expérimentation, et dans notre volonté de généraliser (...). C'est donc la totalité du système d'évaluation qu'il convient de revoir, du CP jusqu'au bac, sans oublier le système de notation (...). Si la revalorisation du statut des enseignants est à envisager au plus vite et sera, je l'espère, à l'ordre du jour des prochaines priorités gouvernementales, je souhaite m'arrêter quelques instants sur leur formation dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (...). Les deux années de master devraient être déchargées de toute pré-

paration au concours (...). Leur formation doit donc contenir des modules de pédagogie. Ils doivent aussi apprendre à travailler avec les autres acteurs de l'éducation, comme les parents, les animateurs, les auxiliaires de vie scolaire ou les structures associatives. Ils doivent également être formés à la scolarisation des enfants handicapés et, plus généralement, à la scolarisation des enfants en difficulté (...). (Applaudissements des groupes écologiste, SRC, GDR et RRDP) »

« Nous sommes disponibles pour y travailler »



MARIE-GEORGE BUFFET, groupe gauche démocrate et républicain, députée PCF :

« Refonder l'école est une ambition vitale pour l'avenir (...). J'aborderai d'abord la question de l'équipe pédagogique pour me féliciter de la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (...). Ce pro-

jet de loi est en rupture avec la politique précédente qui avait rayé la formation au métier d'enseignant.

Mais nous restons au milieu du gué (...). Pourquoi décider aujourd'hui de la régionalisation des lycées professionnels ? Certes, un amendement a été adopté, grâce à M. le rapporteur, qui donne le dernier mot aux rectorats dans le choix des filières ; mais rien n'est dit sur l'ambition que vous avez affichée vous-même, notamment sur le niveau de connaissances délivré par ces établissements. Rien non plus sur l'intégration de l'enseignement professionnel dans l'enseignement général, dans la culture commune que devrait délivrer l'Education nationale (...).

Quant aux rythmes scolaires, leur réforme — nécessaire — pose également le problème de la qualité éducative du périscolaire (...).

Je dirai qu'avec le projet de loi qui nous est soumis, nous posons en grand nombre de premières pierres, mais le chantier est loin d'être terminé. Nous avons encore du travail à accomplir (...). Nous sommes disponibles, soyez-en certain, monsieur le ministre, pour y travailler. (Applaudissements des groupes GDR, SRC, écologiste et RRDP) »

« Le texte que vous proposez présente plusieurs avancées »



ANNICK GIRARDIN, groupe radical, républicain, démocrate et progressiste (RRDP), centriste :

« Le texte que vous nous proposez présente plusieurs avancées, dont la création de 60 000 postes dans l'éducation (...). Il vise à lutter contre le redoublement en instaurant des cycles pour l'acquisition du socle commun de compétences, de connaissances et de culture (...). Surtout, avec la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation, votre projet de loi replace la pédagogie au centre du métier d'enseignant (...).

Plusieurs amendements du groupe RRDP visent à renforcer la notion de coéducation et nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour qu'ils soient pris en compte (...). La coéducation peut être un instrument essentiel pour la réussite de la réforme des rythmes scolaires (...). Ce texte permettra, je l'espère, de mettre en place de véritables « projets éducatifs territoriaux » dignes de ce nom, qui placeront enfin l'enfant et sa santé au centre des préoccupations. Vous l'aurez compris, monsieur le ministre, le groupe RRDP a déposé un certain nombre d'amendements, non pas dans le but de faire obstruction au texte, mais au contraire pour le faire avancer, tout en respectant son esprit. »

« L'école de la République n'est ni de droite ni de gauche »



ANDRÉ SCHNEIDER, député UMP :

« Monsieur le ministre, dans votre projet de loi, je le reconnais, il y a un certain nombre d'avancées. Je pense par exemple, premièrement, aux mesures concernant la priorité donnée à l'enseignement du premier degré, fondement de notre édifice scolaire. Qu'il me soit cependant permis de rappeler, monsieur le ministre, que la loi Fillon de 2005 a mis en place le socle commun des connaissances et de compétences sur lequel votre projet de loi s'appuie souvent ou auquel il se réfère (...).

Pour en revenir à votre projet de loi, monsieur le ministre, je répète qu'il contient d'excellentes dispositions, mais il risque d'accroître la rigidité du système éducatif alors qu'il faudrait au contraire en augmenter la souplesse et l'autonomie (...). Enfin, je le répète, et nous le faisons souvent de concert, monsieur le rapporteur : l'école de la République n'est ni de droite ni de gauche, c'est l'école de la France (...). C'est en tout cas dans cet esprit que nous travaillons, monsieur le ministre. »

Informations syndicales

Appel des fédérations nationales (FERC-CGT, FNEC FP-FO, SUD Education, FTE-CNT) à la grève le jeudi 28 mars 2013

Après la très forte mobilisation lors de la grève nationale du 12 février, le ministre n'a apporté aucune réponse aux personnels.

Il a pris ainsi la responsabilité d'aboutir à une situation de blocage dans le premier degré.

Le lundi 25 mars, à l'appel de leurs syndicats départementaux (SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, CGT Educ'action, SUD Education, STE 75 CNT), les professeurs des écoles seront à nouveau en grève à Paris pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

Cette réforme inacceptable n'a reçu l'approbation d'aucune organisation syndicale. Le ministre doit rediscuter avec les personnels et leurs organisations syndicales dans les plus brefs délais.

Pour cela, il doit abroger le décret sur les rythmes scolaires et mettre en chantier un autre projet qui réponde aux besoins des élèves et aux revendications des personnels.

Ce texte, s'il était mis en œuvre, n'apporterait aucune amélioration significative pour les élèves et dégraderait un peu plus les conditions de travail des personnels.

Pour nos fédérations, la politique gouvernementale sur la question des rythmes scolaires s'inscrit dans la logique de la loi d'orientation qui va dans le sens d'une territorialisation de l'école et d'un éclatement du cadre de référence nationale avec :

- le pilotage des cartes de formation professionnelle,
- la prise en charge des services d'orientation par les régions,
- le transfert aux collectivités locales de missions dans le premier degré comme dans le second degré.

Un pas supplémentaire sera franchi vers une décentralisation de notre système éducatif.

Toutes ces raisons nous amènent à nous opposer au projet de loi présenté par Vincent Peillon (...).

Les fédérations FERC-CGT, FNEC FP-FO, SUD Education et la FTE-CNT (...) appellent tous les personnels à faire grève le jeudi 28 mars 2013 et à se réunir pour décider des suites à donner à la mobilisation pour obtenir l'abrogation immédiate du décret sur les rythmes scolaires.

Rythmes scolaires

PARIS > Appel des syndicats du primaire

“Le décret sur les rythmes scolaires doit être abrogé, le maire de Paris doit retirer son projet”

Les syndicats parisiens du primaire FO, FSU, CGT, UNSA, SUD et CNT appellent à la grève le jour du Conseil de Paris qui doit statuer sur le report ou non de l'application de la réforme des rythmes scolaires.

« En grève lundi 25 mars »

Malgré la mobilisation massive des enseignants, personnels de la Ville et parents (grèves, rassemblements, pétitions...), le maire de Paris s'obstine à vouloir appliquer le décret du 24 janvier dès la rentrée 2013. De plus, il se montre méprisant et insultant

envers l'ensemble des enseignants et leurs représentants.

L'intersyndicale parisienne, SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD Education, CGT Educ'Action et CNT STE, appelle à la mobilisation le jour de la réunion du Conseil de Paris et réaffirme ses positions :

— Le décret sur les rythmes scolaires doit être abrogé.

— Le maire de Paris doit retirer son projet et cesser le chantage.

— Les conditions de scolarisation des élèves doivent être améliorées : restitution de tous les postes supprimés depuis cinq ans (Rased, titulaires-remplaçants, etc.) » ■

FROBERVILLE (Seine-Maritime)

“Le conseil municipal demande le retrait de ce décret et l'abrogation de la loi concernant la refondation de l'école”

Délibération du conseil municipal de la commune de Froberville

« Le conseil municipal de la commune de Froberville, réuni le 25 février 2013 en séance ordinaire, a décidé à l'unanimité des présents de ne pas appliquer le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires à la rentrée scolaire 2013. Il demande le retrait de ce décret et l'abrogation de la loi concernant la refondation de l'école. Générateurs de coûts supplémentaires, alors que les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales diminuent, le

décret et la loi ne peuvent qu'amener un étranglement financier des communes les moins riches de façon à abandonner les compétences scolaires aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale — NDLR). Ils délaissent les principes d'égalité de l'école nationale républicaine et laïque au profit d'une école basée sur les richesses des territoires.

Il estime que le projet de loi ne prend nullement en compte les intérêts particuliers des enfants. » ■

ALFORVILLE (Val-de-Marne)

Comment le maire a dû renoncer à appliquer la réforme des rythmes scolaires en 2013

A Alfortville (Val-de-Marne), le maire PS, qui avait annoncé son intention d'appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013, a finalement dû renoncer. Une enseignante revient sur la bagarre qui s'est menée.

Récit de Catherine, enseignante à Alfortville

Le maire n'aurait pas reculé si on ne s'était pas organisés et mobilisés pour l'abrogation du décret. Le 25 janvier, il a réuni les directeurs autour d'un "repas convivial" pour annoncer qu'il voulait mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Tous les directeurs étaient là, l'inspection, le cabinet du maire. Je suis intervenue pour dire que cela n'allait pas dans le bon sens, que nous avions passé des concours pour être fonctionnaires d'Etat : avoir le même statut, dans quelque commune que ce soit, garantit aux enfants de bénéficier des mêmes droits.

Le 28 janvier, FO, CGT, SUD ont décidé la grève du 12 février pour l'abrogation du décret et le retrait du projet de loi. C'est parti comme une traînée de poudre, tous les directeurs communiquaient entre eux.

Dans mon école, nous avons beaucoup discuté. Ce qui est au cœur de la réforme, c'est le projet d'école territoriale, c'est le démantèlement de l'école républicaine. Le cadre, c'est la politique d'austérité, la loi des marchés. Les rythmes, c'est, je pense, un alibi.

A Alfortville, le maire avait annoncé qu'il voulait mettre en place un comité de pilotage de la réforme. Avec les collègues, nous lui avons rédigé une lettre pour qu'il revienne sur sa décision d'appliquer la réforme en 2013. Nous avons développé tous les arguments.

La lettre a très vite recueilli 120 signatures, sur 170 instituteurs. Le 11 février, nous l'avons envoyée. Le 12 février, nous étions donc massivement en grève et nous apprenions que le maire, avec l'inspection, voulait que le comité de pilotage poursuive ses travaux. La réponse du maire à notre lettre est arrivée dans les écoles, nous assurant que nous étions « bien représentés puisqu'il y a des directeurs au comité de pilotage » qui se réuniraient le 28 février. Cela a provoqué la colère dans les écoles. Le 18 février, dans mon école, nous avons fait un bref courrier à nos collègues. Le 19, nous sommes allés dans les écoles.

Quand nous sommes revenus, nous avons appelé tous les syndicats du département, FO, SE-UNSA, SNUipp-FSU, SUD, pour qu'ils viennent à l'assemblée générale prévue le 22 février. Nous étions quarante enseignants avec la représentante du SNUDI-FO.

La veille, le chef de cabinet du maire m'a appelée. Il m'écoutait... Il m'a dit : « Le maire réfléchit... Oui, vous pouvez le dire à l'assemblée générale. »

Il m'a rappelée après l'assemblée. Je lui ai lu la motion : « Apprenant que le comité de pilotage se réunissait jeudi 28 février, nous appelons tous les parents à se rendre à la mairie pour que le maire ne mette pas en place la réforme en 2013. Nous demandons au maire qu'il reçoive tous les enseignants. »

Le 28 février, jour du comité de pilotage, nous étions 80 rassemblés. Le maire a annoncé qu'il ne mettait pas en place le décret à la rentrée 2013.

Dans mon intervention, je suis revenue sur la grève du 12 février et son objet : « Qu'on dise "abrogation" ou "retrait", le décret, nous n'en voulons ni en 2013 ni en 2014. » ■

EDF

Le véritable objectif du rapport de la Cour des comptes sur les rémunérations



Photo AFP

Correspondants

Le 12 février, les médias ont largement relayé le rapport de la Cour des comptes sur les rémunérations à EDF : « Des salaires progressant plus rapidement que dans le reste de l'économie (...), un salaire national de base (SNB) qui a progressé plus vite que l'inflation depuis 2005 ». Quatre points de plus en six ans, alors que l'indice officiel des prix a progressé de plus de dix points ! On comprend que ce rapport ait été très mal accueilli par les électriciens et les gaziers.

UN RAPPORT TRÈS MAL ACCUEILLI PAR LES ÉLECTRICIENS ET LES GAZIERS

Mais le comble, c'est « que l'octroi d'avantages nouveaux destinés à accompagner la réforme du régime des retraites » soit imputé aux rémunérations des agents d'EDF !

De quoi parle la Cour des comptes ?

D'une prime de compensation pour l'augmentation des cotisations salariales sur les retraites. Ces cotisations supplémentaires ont été mises en place pour créer une caisse de retraite, la Caisse nationale des industries électriques et gazières (CNIÉG), et mettre fin au "salaire d'inactivité". Les confédérations syndicales ont signé en 2006 un accord qui instituait la « modération salariale » en échange de cette compensation. Les agents ont payé ce recul à travers cette modération salariale.

LE STATUT EN LIGNE DE MIRE

En réalité, c'est encore une fois le statut du personnel des industries électriques et gazières que la Cour des comptes a en ligne de mire : « A la suite du mouvement de dérégulation du secteur électrique dans l'Union européenne, l'établissement public EDF est devenu en 2004 une société anonyme (EDF SA). (...) Ce mouvement se déroule dans un cadre contraint, celui du statut du personnel des industries électriques et gazières, qui date de 1946, et qu'il conviendrait de faire évoluer. »

Plus loin : « Le niveau élevé des rémunérations complémentaires pour certains métiers, en particulier pour ceux liés à la production, reflète soit une inadéquation de la grille statutaire, soit une gestion des temps de travail et des plannings d'intervention qui aboutit à verser aux agents d'importantes rémunérations complémentaires liées aux horaires, soit les deux à la fois (...). Ainsi, les modalités de calcul de la pension sont plus généreuses (pension calculée sur la base de la rémunération des six derniers mois notamment). »

C'est limpide : il s'agit de préconiser de nouvelles attaques contre la grille de salaire, le paiement des heures supplémentaires, mais aussi contre le régime

spécial de retraites. Et cela, au moment même où sort un nouveau rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR).

UNE NOUVELLE TENTATIVE DE REMISE EN CAUSE DES TARIFS RÉGLEMENTÉS ?

Quant au « tarif agent », le rapport regrette qu'il n'ait été que peu « normalisé » soit « ouvert sans limite de consommation d'énergie (...) » et « ne distingue pas le nombre de contrats ouverts à des agents en activité et celui qui bénéficie à des agents en inactivité des différentes entreprises du groupe EDF ». Comment ne pas penser, là encore, aux différentes tentatives de remise en cause des tarifs réglementés et de la péréquation tarifaire, comme le projet de loi sur les tarifs progressifs ? Ou encore à l'offensive, repoussée en avril 2011 par la grève de 85 % des agents actifs, rejoints par les retraités, qui ont participé massivement aux manifestations ?

L'OBJECTIF DE LA COUR DES COMPTES : REMPLACER LE STATUT PAR DES ACCORDS D'ENTREPRISES

La Cour des comptes dévoile son objectif concret : « Ce statut fixe un grand nombre de règles et en renvoie l'application, pour l'essentiel, à des accords au sein de la branche. L'accord d'entreprise ne joue donc qu'un rôle second. (...) C'est la raison pour laquelle la Cour recommande que le champ de l'accord d'entreprise soit élargi, face à une concurrence qui s'accroît et à une différenciation de plus en plus grande des entreprises de la branche. »

Pour aller plus loin encore dans la dérégulation et poursuivre le démantèlement du service public, ce qu'il faut « faire évoluer », c'est le statut du personnel, pour le rem-

placer par des accords d'entreprises. Les accords d'entreprises ont pour but de différencier le contrat de travail des électriciens et gaziers d'EDF et celui de ses filiales.

Par ailleurs, avec ces accords d'entreprises, ne peut-on pas craindre qu'un accord « flexibilité » comme celui du 11 janvier puisse alors s'appliquer aux salariés d'EDF-GDF ?

Ce rapport est soutenu par le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre délégué chargé du Budget, dans leur réponse commune : « Nous partageons globalement l'analyse de la Cour sur les rémunérations au sein d'EDF SA. »

Quant au P-DG d'EDF, il déclare : « Sur l'ensemble de ces dispositions, EDF souscrit à la recommandation de la Cour d'élargir le champ de la négociation collective d'entreprise (...). EDF partage avec la Cour le constat d'un dispositif devenu inadapté en raison de l'intangibilité de fait des textes en vigueur depuis les années 1950. » ■

Hôpital

“Pour moi, l'enjeu, c'est de tourner la page de la loi Bachelot” (Marisol Touraine, Hospimédia, le 4 mars 2013)

Vraiment, M^{me} le ministre ?

Françoise Kamel

Présentant les propositions de la mission Couty qu'elle avait elle-même mandatée, et qui serviront de base à une loi sur la santé qu'elle présentera début 2014, Marisol Touraine indique à l'agence de presse médicale Hospimédia : « Pour moi, l'enjeu, c'est de tourner la page de la loi HPST (1) ». M^{me} le ministre le sait bien, la quasi-totalité des médecins hospitaliers, des personnels hospitaliers, de leurs organisations rejettent aujourd'hui, confrontés à sa brutalité, la loi HPST dite aussi loi Bachelot.

Si tel est réellement le cas, Marisol Touraine va se tailler une belle cote de popularité parmi les hospitaliers. Regardons de plus près.

Prenons la question du financement de l'hôpital public.

Les hôpitaux publics sont confrontés à un problème clairement identifié : l'enveloppe budgétaire, l'Ondam (2), est toujours fermée. Les patients accèdent toujours à l'hospitalisation publique, notamment via les urgences. De ce fait, le nombre de séjours, à l'inverse de la durée moyenne de séjour (3), ne cesse d'augmenter. Dès lors, du fait de l'enveloppe fermée, les tarifs de prise en charge des séjours ne cessent de diminuer ! En 2013, ils diminuent de 0,84 %. Alors que les charges augmentent automatiquement par la prise en compte du glissement vieillesse-technicité (GVT) des agents, la dotation pour soigner les malades, dans le cadre de l'enveloppe fermée, diminue.

Les propositions de la mission Couty sont-elles de revenir sur le principe de l'enveloppe fermée (4) ou sur la T2A dont les tarifs, qui font la dotation des établissements hospitaliers, ne cessent de diminuer ? Nous renvoyons nos lecteurs à l'encadré sur le contenu des mesures. L'actualité sociale a vu dans les hôpitaux publics (Hôtel-Dieu, à Paris, Grenoble, Roubaix, etc.), tous les services des urgences confrontés soit à une fermeture pure et simple, soit à une restructuration-diminution de leurs moyens, et leurs personnels médicaux et non médicaux se dresser avec leurs organisations contre cet



étrangement. La loi HPST a retiré aux hôpitaux publics le monopole de l'activité des urgences pour l'ouvrir aux cliniques privées, au prétexte de « l'égalité devant la mission de service public » (5) ! Cela a eu comme conséquence que, plus encore que pour les autres spécialités médicales, les urgences ont subi des coupes budgétaires drastiques. M^{me} le ministre proposera-t-elle le retour des urgences exclusivement au service public hospitalier ? Nous n'avons pas trouvé cet engagement dans les propositions du rapport Couty.

À l'inverse, s'inscrivant dans la logique de la loi HPST, elle propose de définir « un service public de territoire de santé dont l'objectif est de mieux coordonner tous les acteurs de santé (médecine de ville, usagers, associations, hôpitaux, cliniques, élus territoriaux...), visant à la mise en œuvre d'un parcours de santé cohérent ». Gare aux patients incohérents qui voudraient consulter hors des sentiers battus...

Il faudra plus que des rapports, plus que des paroles et des discours, pour empêcher que, malgré les obstacles, petit à petit, l'unité des personnels médicaux, des personnels hospitaliers, de leurs organisa-

tions syndicales et professionnelles, se forge pour la défense des hôpitaux publics, de leurs services médicaux, de leurs postes de travail, abrogeant dès lors l'enveloppe fermée, la T2A, la loi HPST, rétablissant ainsi le service public hospitalier financé par les cotisations sociales. L'issue est dans la préparation de cette unité. ■

- (1) HPST : hôpital, patients, santé, territoires.
- (2) Objectif national des dépenses d'assurance maladie.
- (3) La durée moyenne de séjour (DMS) est la mesure de la qualité réelle du service à rendre à un patient. Si ce n'est le guérir, au moins le soigner. Ce qui nécessite forcément du temps. A diminuer la DMS, on diminue la qualité des soins.
- (4) Le principe de l'enveloppe fermée ou de la T2A n'a de lien avec aucune donnée médicale. C'est la transposition à l'hôpital public du principe européen des 3 % de déficit de PIB.
- (5) Pour mémoire, rappelons que la Fédération de l'hospitalisation privée à but lucratif fit de cette revendication son cheval de bataille au moment de l'adoption de la loi Bachelot. Elle obtint donc satisfaction. Aujourd'hui, son président, Jean-Loup Durousset, déclare : « Comme nous avons récupéré les urgences, nous demandons désormais plus de lits de médecine... ». CQFD.

EN BREF

Les salariés d'Air France Cargo en grève contre un accord sur le temps de travail

Les salariés grévistes d'Air France Cargo ont cessé le travail depuis le 15 février à l'appel de la CGT et de FO, pour protester contre un accord sur le temps de travail (ATT) signé dans le cadre du plan de restructuration Transform 2015.

« Au niveau du secteur fret, il n'y a pas eu de négociations, notamment pour les suppressions de RTT », a déclaré Yves Porte, responsable CGT. Air France a annoncé mi-janvier 2012 un vaste plan de restructuration « pour redresser l'entreprise », baptisé Transform 2015.

Ce plan prévoit notamment 5 122 suppressions de postes équivalents temps plein (10 % des effectifs) et une refonte des principaux accords d'entreprise (RTT, congé, temps de repos, etc.).

La production industrielle a reculé de 1,2 % en janvier (Insee)

La production industrielle en France a reculé de 1,2 % en janvier par rapport au mois de décembre où elle avait baissé de 0,1 %, a annoncé l'Insee le 11 mars.

Dans la seule industrie manufacturière (hors énergie et mines), la production a baissé de manière plus marquée, avec - 1,4 %, a indiqué l'institut. L'Insee a constaté une forte diminution de la production dans les matériels de transport (- 6,9 %), en particulier dans l'automobile (- 3,5 %, + 8,8 % en décembre), tandis qu'elle s'est repliée plus légèrement (- 0,3 %, - 6,9 % en décembre) dans les autres matériels de transport.

Dans les autres produits industriels, la production a cédé 1 %, sous l'effet d'une baisse dans la métallurgie et les produits métalliques (- 1,9 %), dans le caoutchouc, plastique et minéraux non métalliques (- 2,3 %), dans le bois, papier et imprimerie (- 1,4 %), et dans le textile, habillement, cuir et chaussure (- 1,8 %). Dégradation également dans les industries agricoles et alimentaires (- 3,8 %).

Sur les trois derniers mois, la production a décliné dans l'industrie manufacturière (- 2,1 %) ainsi que dans l'ensemble de l'industrie (- 1,5 %) par rapport au trois mois précédents. En glissement annuel, la production manufacturière des trois derniers mois recule de 4,6 %.

Ayrault justifie les nouvelles économies demandées aux ministères

Le 9 mars, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a justifié les nouvelles économies de 5 milliards d'euros demandées aux ministères en 2014. Matignon a fixé à 5 milliards d'euros les économies nouvelles demandées dans les lettres de cadrage aux ministères.

« Je rappelle l'engagement du président de la République, c'est d'atteindre le déficit zéro à la fin du quinquennat, en 2017 », a-t-il lancé. Selon lui, cela « nécessite un effort constant ». « Pour atteindre cet objectif, il faut réduire la dette et retrouver des marges de manœuvre », a poursuivi le chef du gouvernement. Chaque ministre va ainsi « devoir travailler très précisément, dans le détail, pour trouver ces économies ». « Nous sommes en train de mener une bataille pour le redressement du pays », a-t-il souligné. « Certains me disent : "Pourquoi baisser le déficit ?" Mais parce que le premier budget aujourd'hui est le remboursement de la dette ! », a justifié le Premier ministre.

Si « le redressement du pays ne se fait pas par un claquement de doigts », M. Ayrault s'est dit « sûr que ça va marcher car c'est dans l'intérêt général du pays ».

ÉCLAIRAGE

Que contient le rapport Couty ?

Ce document de soixante-douze pages fait des propositions autour de quatre grands thèmes.

● Le service public hospitalier (SPH)

Le rapport précise : « Il s'agit de rétablir le SPH auquel la loi Bachelot (HPST) avait substitué la notion de missions de service public qui peuvent être traitées aussi bien par le public que par le privé. Ce faisant, il est établi un service public territorial de santé qui a pour objectif la prise en charge d'un patient strictement dans le cadre d'un parcours associant l'ensemble des acteurs d'un territoire. » Cette définition va plus loin encore que celle de la loi Bachelot.

● Le financement de l'hôpital

« Réforme de la tarification : la T2A ne sera plus financeur à 100 %. » « Les ARS devront établir un schéma régional d'investissement en santé. » Jusqu'à aujourd'hui, les investissements en matière de santé ont toujours été définis au plan national.

● Démocratie et relation avec la tutelle

« Améliorer le dialogue social en redéfinissant un niveau local et national. » C'est une menace directe contre le statut des personnels et des médecins qui, pour l'heure, est toujours national. « Les ressources humaines définies au plan régional. »

● Gouvernance de l'hôpital

Création d'une section médecins au CHS-CT. « Modifier la composition et les attributions de la commission médicale d'établissement dans le domaine de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et en matière d'information sur la stratégie financière des établissements. » « Création d'un comité technique des usagers. »

Que disent les fédérations des personnels hospitaliers ?

Force ouvrière souligne « que de nombreux plans de retour à l'équilibre sacrifient l'emploi, remettent en cause les dispositions statutaires (...). Une telle situation ne peut perdurer. Il aurait été nécessaire de commencer par rompre avec HPST, de remettre en cause le principe de l'enveloppe fermée que représente l'Ondam » (communiqué du 4 mars 2013).

Déclaration des fédérations des personnels hospitaliers CGT et FO au lendemain des manifestations du 5 mars :

« Le gouvernement accentue la rigueur budgétaire pour les secteurs sanitaires, social et médicosocial public et privé à but non lucratif par la baisse des tarifs et le gel de plusieurs centaines de millions d'euros de crédits. Les propositions de la ministre des Affaires sociales et de la santé, dans son "pacte de confiance", vont dans ce sens puisqu'elles poursuivent la loi HPST. »

Syndicat des directeurs des hôpitaux SYNCASS-CFDT :

« C'est la construction du modèle qui est en cause. Les restructurations territoriales et les restructurations internes se poursuivront. Pour réussir, il faut pouvoir mobiliser les personnels pour adapter les organisations internes, créer des relations confiantes avec les agences régionales de santé pour mettre en œuvre les projets, intensifier les coopérations. Le pacte de confiance devrait en être un moyen (...). La performance n'est pas de multiplier les séjours, mais d'assurer l'offre de soins adaptée à chaque territoire. »

Conférence **ouvrière** européenne

15, 16, 17 mars 2013, Tarragone

Chronique

INTERNATIONALE

La CES pour
une bonne gestion
des restructurations

Daniel Shapira

A chaque fois, c'est le même scénario : une euro-manifestation le jour de l'ouverture du sommet européen. Et puis, entre la manifestation et le début des travaux des vingt-sept chefs d'Etat et de gouvernement, se glisse un sommet social tripartite européen, avec la Commission européenne, les présidents de l'Union européenne, le patronat et la Confédération européenne des syndicats (CES). Cette fois-ci, pour le 14 mars 2013, la CES a agrémenté le tout d'une lettre envoyée le 11 mars au président de la Commission européenne, M. Barroso, pour lui demander de respecter la décision du Parlement européen concernant les restructurations. On lit dans un communiqué : « Le 15 janvier 2013, le Parlement européen a soutenu une demande en faveur d'un instrument juridique sur l'anticipation du changement et les restructurations (...). Le rapport a été adopté à une écrasante majorité (503 voix pour, 107 contre et 72 abstentions). »

Donc un vote droite et gauche confondus.

Et quelle est donc cette résolution qui sert à ce point de modèle à la CES ? On lit notamment qu'il s'agit de « promouvoir le changement selon des modalités compatibles avec la préservation des objectifs prioritaires de la compétitivité et de l'emploi ». C'est la logique des accords dits de « compétitivité-emploi ».

On lit encore qu'il s'agit d'« encourager la conclusion d'un accord entre l'entreprise et les représentants de ces travailleurs au niveau local et donner la priorité à cet accord. Ce n'est qu'en l'absence d'un tel accord que des règles standardisées devraient s'appliquer. » En clair : des accords locaux d'entreprises contre des conventions de branches. Quant au détail de ce que devraient contenir de tels accords, tout y passe :

« La réduction temporaire ou permanente du temps de travail, ou sa réorganisation ; la renégociation des conditions de travail », etc., (avec baisse de salaire, bien sûr.) On y reconnaîtra la logique de l'accord du 11 janvier entre le Medef et la CFDT, transformé en projet de loi le 6 mars au Conseil des ministres.

Résumons : la manifestation de la CES du 14 mars est à l'exact opposé de la journée de mobilisation du 5 mars appelée par la CGT et FO.

L'événement



Manifestation des salariés des transports à Bruxelles, le 5 novembre 2012.

Photo AFP

Belgique : le non-respect du cadre de l'Union européenne est nécessaire pour continuer à vivre, tout simplement !

Une lettre de Roberto Giarrocco, syndicaliste, Fédération générale du travail de Belgique (FGTB)

En quelques mois, les travailleurs belges viennent de recevoir de fameux coups. L'usine Ford, à Genk dans le Limbourg belge, doit fermer ses portes : 5 600 emplois supprimés directement et des menaces sur 3 855 emplois dans la sous-traitance. A ArcelorMittal, à Liège, le plan de quasi-fermeture totale de tout le site sidérurgique, vieux de deux cents ans, entraîne la destruction de 2 000 emplois directs et de milliers d'autres dans la sous-traitance. L'entreprise américaine Caterpillar vient d'annoncer la suppression de 1 400 emplois sur le site de Gosselies, en annulant les conventions collectives pour les 2 300 travailleurs qui restent. La presse annonce 16 000 emplois industriels perdus en cinq mois. Les statistiques indiquent qu'entre 2003 et 2012, l'emploi dans l'industrie est passé de 633 000 à 557 000 unités. Face à cette situation, la réponse de la classe politique reste imperturbable : il faut continuer à réduire le coût du travail. Le gouvernement belge a exigé des dirigeants des organisations syndicales un accord sur de nouvelles réductions de cotisations sociales, ce qu'il a obtenu. Pour réduire le niveau de salaires réels, le gouvernement entend geler les salaires, réduire l'impact de l'indexation automatique et diminuer le coût des heures supplémentaires par l'aggravation de la flexibilité. **Le dirigeant de l'organisation patronale wallonne menace** : « Le coût du travail en Belgique est le plus élevé d'Europe. Si on ne revoit pas le coût du travail, il est évident qu'il y aura d'autres cas similaires à Caterpillar-Gosselies. » Il demande de transfé-

rer les charges sur le travail vers d'autres charges. Le ministre de l'Economie wallonne lui répond : « Si demain on veut transférer une partie du coût du travail sur une fiscalité plus juste, je serais le premier d'accord. » Un autre ministre du gouvernement fédéral renchérit : « Je pense qu'il faut une refonte du système fiscal, je pense qu'il faut alléger les charges sur le travail et il faut rééquilibrer l'ensemble. (...) Son financement (de la Sécurité sociale) a été conçu il y a cinquante ans, il faut revoir tout cela. » Devant une telle marche à la destruction de nos conquêtes sociales arrachées par cent cinquante ans de lutte de classe, quelle est la réaction des directions des organisations ouvrières ? Elles se tournent vers l'Union européenne.

Le 6 février dernier, elles ont organisé une manifestation à Strasbourg. Une délégation a rencontré le commissaire européen Antonio Tajani, pendant que les travailleurs étaient sauvagement réprimés par la police. On sait que le commissaire n'a obtenu de Mittal aucun retrait des décisions de fermeture. Tajani a même déclaré : « Les personnels de Florange et Liège affectés par la réduction de capacité auront la possibilité volontaire d'être réaffectés à d'autres sites d'ArcelorMittal. » Ce qui constitue une provocation de plus.

L'action du 14 mars à l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES) a été présentée aux travailleurs de Mittal comme un moyen de se mobiliser pour un « plan de relance européen ». Le point commun à toutes les « actions » qui visent à présenter l'Union européenne comme une solution, alors qu'elle est à la source des problèmes, est de demander aux travailleurs de renoncer à leur revendication de la nationalisation de la sidérurgie. Cette revendication a été portée au

“En se soumettant aux institutions de l'Union européenne, les gouvernements se condamnent à organiser la faillite de régions entières”

plus haut niveau des organisations syndicales en Belgique depuis octobre 2011, mais force est de constater que de nombreux responsables syndicaux se sont prononcés contre la nationalisation et ont expliqué que pour sauver les emplois, il fallait d'abord trouver un repreneur.

Malgré ces déclarations, à Liège, les travailleurs restent mobilisés et il se discute de plus en plus de la nécessité d'organiser une action interprofessionnelle de grève de tout le bassin pour arracher la nationalisation et le maintien des emplois.

Nous sommes donc confrontés à un problème majeur. Le régime de la libre entreprise et de la concurrence non faussée, qui fait l'essence même de l'Union européenne, comme institution s'élevant au-dessus des vieilles nations capitalistes, aboutit à la liquidation de la base économique de l'Europe. **Ce régime est occupé à détruire le salariat et conduit à la misère généralisée. C'est une question de survie pour les populations.**

C'est une question pratique et non idéologique. En se soumettant aux institutions de l'Union européenne, les gouvernements se condamnent à organiser la faillite de régions entières.

Pour trouver une issue vitale, pour sauver concrètement les emplois à Liège, à Gosselies, à Genk et partout ailleurs, le mouvement ouvrier doit absolument éviter de lier son avenir à l'Union européenne et au respect de ses traités. Aujourd'hui, le non-respect du cadre de l'Union européenne est nécessaire pour continuer à vivre, tout simplement !

La conférence ouvrière de Tarragone, à laquelle je participerai, sera sans aucun doute un moment pour donner des forces à tous ceux qui veulent agir dans cette direction.

IRLANDE

Le Mouvement populaire d'Irlande sera représenté à la conférence de Tarragone



La parole à...

Thomas Pringle,
député au Parlement
de la République d'Irlande

Membre du conseil du comté de Donegal de 1999 à 2011, au nord-ouest du pays, Thomas Pringle siège désormais au Parlement de la République d'Irlande, le Dáil Eireann, en tant que député indépendant. Dernièrement, il a introduit un recours sur la légalité du Mécanisme européen de stabilité (MES) devant la Cour européenne de justice.

Il a accepté d'exposer les raisons — qui lui sont propres — qui l'ont amené à s'associer à l'appel à la conférence ouvrière de Tarragone.

J.-P. B. ■

Tu es signataire de l'appel à la conférence ouvrière européenne de Tarragone. Peux-tu nous dire ce qui t'a amené à prendre cette décision ?

En Irlande, depuis fin 2010, c'est la loi de la troïka qui s'applique à nous, via un programme de renflouement. Avec la collaboration du gouvernement, y compris du Labour Party, la troïka impose un programme d'ajustement fiscal qui s'attaque à la couverture sociale, au système de santé et aux revenus de ceux qui sont les plus mal payés dans notre société. Pour les autorités, il ne s'agit pas de relancer la croissance économique, ni même d'essayer. La conséquence, c'est que, chaque année, plus de 80 000 jeunes émigrent. Le chômage, qui touche 450 000 personnes, s'accroît et dépasse les 60 % depuis plus d'un an.

Le plan de renflouement nous a contraints à transférer plus de 64 milliards d'euros vers les banques en accroissant la dette souveraine. Nous sommes encore au milieu d'une crise hypothécaire, avec plus de 120 000 habitations hypothéquées et des retards de paiement de plus de trois mois, ce qui étouffe encore davantage l'économie intérieure, entraîne la réduction de la demande et rend la possibilité d'une reprise économique de plus en plus aléatoire. Le gouvernement poursuit aussi une politique de vente des entreprises d'Etat dans les secteurs de l'énergie et de l'activité forestière, ce qui va coûter la vie à des entreprises publiques vitales, qui auraient pu contribuer à la reprise si elles avaient été mises au service de la société.

Le 9 février dernier, les Irlandais et leurs syndicats ont manifesté contre les conséquences de la

dette irlandaise. Peux-tu nous parler de l'accord d'échelonnement de cette dette qui a été signé deux jours avant ?

Les syndicats ont fini par se lancer dans l'action pour mobiliser contre l'austérité et la dette bancaire, et ce sont 100 000 personnes qui ont manifesté le 9 février. Pour ma part, je pense que l'appel à manifester visait également, en fait, à protéger le Labour Party auquel la majorité des syndicats sont affiliés.

Deux jours avant les manifestations, le gouvernement annonçait qu'un accord, censé rendre notre dette plus supportable, était adopté avec la Banque centrale européenne (BCE). Depuis 2010, l'ex-Anglo Irish Bank, qui était financée par « un ordre de paiement » de la Banque centrale d'Irlande, coûtait aux contribuables 3,1 milliards par an. Et cela pour une banque voyou en faillite dont l'Union européenne disait qu'il n'était pas possible qu'elle fasse faillite. Le contenu de l'accord a consisté à transformer l'ordre de paiement en dette souveraine, en obligations à détenir par la Banque centrale d'Irlande et à prolonger les délais de paiement de 34 à 40 années. L'accord permettra peut-être de réduire notre déficit de un milliard par an si la BCE donne la permission à la Banque centrale d'Irlande de détenir les obligations pendant une longue période, ce qui n'est pas encore tout à fait établi.

Peux-tu nous dire un mot du rôle joué par le MES dans cet accord ?

En juin 2012, le Conseil de l'Europe

a préconisé la séparation entre les dettes des banques et la dette souveraine. L'accord passé le 7 février à propos de la dette de l'Anglo Irish Bank dont je viens de parler montre bien que ce n'est pas ce qui s'est passé, puisque la dette de cette banque a été transformée en dette souveraine. Dernièrement, la BCE a déclaré que si le MES recapitalisait les banques européennes, il faudra que cette recapitalisation soit garantie par l'Etat du pays où est basée cette banque. Le MES a été créé pour protéger le système financier et les banques, pas les citoyens. En fin de compte, le sauvetage des banques en Irlande va devenir la norme dans toute l'Europe.

Dans cette situation, il serait de la plus haute importance qu'un délégué d'Irlande participe à la conférence.

Le Mouvement populaire d'Irlande sera représenté à la conférence de Tarragone. Et je crois en effet qu'il est d'une importance vitale que l'Irlande y soit représentée. Cette crise est une crise qui affecte toute l'Europe, et la solidarité entre tous les peuples d'Europe est essentielle si nous voulons forcer le pouvoir européen à agir au compte des peuples d'Europe et non au compte des dirigeants de la banque et de la finance. Nous ne pouvons pas compter sur nos gouvernements pour défendre nos droits, et seul un mouvement à l'échelle de l'Europe peut changer l'orientation suivie par l'Europe.

Propos recueillis par
Jean-Pierre BARROIS ■

EN BREF

GRÈCE

Manifestation massive des étudiants contre le plan de restructuration des universités

Des milliers d'étudiants ont manifesté, le 6 mars à Athènes, contre le plan du gouvernement, baptisé « Athina », de restructurer les universités par fermetures ou fusions de départements universitaires.

Ce plan, qui vise à faire tomber à 384 le nombre de facultés, contre 534 aujourd'hui, et prévoit de réduire de 4 % le nombre d'étudiants admis dans l'enseignement supérieur l'an prochain, est exclusivement dicté par des impératifs d'économie budgétaire dus à la crise financière qui touche le pays et à l'austérité imposée par la troïka. Appliqué à une population estudiantine qui n'a jamais été autant exposée au chômage — avec deux tiers des moins de 24 ans non-étudiants au chômage —, il attise les craintes sur l'avenir de ce que la presse grecque a baptisé la « génération perdue », souvent condamnée à l'exil à l'étranger.

« Il y a un mois, on voulait fusionner notre faculté avec celle de Kalamata (sud), puis on nous a dit que deux autres départements allaient rejoindre le nôtre, et hier, on nous a annoncé que nous allions être déménagés à Amaliada (sud-ouest) », explique une étudiante.

En restructurant par fusions, on change aussi les intitulés de diplômes, d'où l'inquiétude, légitime des étudiants. Le plan « Athina », qui était présenté ce jour-là au Parlement sous la forme d'un décret présidentiel, provoque des tiraillements au sein même de la coalition gouvernementale. Le maire de la localité de Livadia (centre) a démissionné pour protester contre cette réforme. Il risque d'être suivi par d'autres.

ALLEMAGNE

Près d'une femme sur deux contraintes de travailler à temps partiel

A l'heure où la réforme des rythmes scolaires en France fait craindre d'évidentes menaces sur l'emploi des femmes, on relèvera cette note de l'Office fédéral allemand des statistiques : les femmes allemandes sont, en Europe, parmi celles qui travaillent le plus à temps partiel : c'est le cas pour 45 % d'entre elles.

Interrogées sur les raisons de ce « choix », elles citent notamment l'insuffisance de structures de garde pour les petits et, pour les plus grands, le fait que l'école s'arrête dans beaucoup de cas en milieu de journée, ce qui s'avère être souvent pour elles un véritable piège dont elles ont du mal à sortir. Après avoir « opté » par obligation pour un poste à temps partiel quand leurs enfants sont petits, elles n'arrivent plus à repasser à une activité à plein temps, et restent donc sous-employées et mal payées.

GRANDE-BRETAGNE

Grève et manifestations en vue des fonctionnaires contre le budget d'austérité

Le principal syndicat des fonctionnaires britanniques, le Public and Commercial Services Union (PCSU), appelle à trois mois de mobilisation (grève, débrayages et manifestations) contre l'austérité, à compter du 20 mars, jour de présentation du budget au Parlement britannique.

Le PCSU a par ailleurs indiqué qu'il engageait des discussions avec des syndicats d'autres branches en vue de coordonner la lutte contre la politique d'austérité mise en place depuis 2010 par le gouvernement de coalition des conservateurs et libéraux démocrates.

« Les agents du service public et fonctionnaires travaillent toujours plus dur... et le gouvernement prétend leur imposer en plus des réductions de salaire, faire main basse sur les pensions et revenir sur les conditions de travail élémentaires », accuse le secrétaire général du PCSU, Mark Serwotka. « Nous avons mis en garde, il y a deux ans, sur le fait que l'austérité n'apporterait pas de résultats, et nous avions raison », a-t-il ajouté.

ESPAGNE

N'est-il pas temps de tirer le bilan du prétendu « dialogue social » ?

Questions à Luis Gonzales, militant syndicaliste (CCOO) espagnol

Travailleur et syndicaliste hospitalier en Andalousie, membre du conseil confédéral des Commissions ouvrières (CCOO), tu vas participer à la conférence ouvrière européenne, qui se tiendra à Tarragone les 15, 16 et 17 mars prochains. Peux-tu nous en expliquer les raisons ?

Dans mon secteur, celui de la santé, nous voyons les gouvernements régionaux appliquer de brutales coupes budgétaires. Celui de Madrid, dirigé par le Parti populaire, prépare, en outre, la privatisation. Le gouvernement « souverainiste » de Catalogne, lui aussi, taille dans les budgets de la santé, baisse les salaires, ferme des blocs opératoires, des services hospitaliers et des urgences.

En Andalousie, c'est un gouvernement de coalition Parti socialiste-Izquierda Unida (Gauche unie, à laquelle participe le Parti communiste espagnol — NDT) qui applique lui aussi des baisses de salaires, licencie des milliers d'intérimaires et recrute ceux qui restent pour 75, voire 50 % du salaire normal.

Des travailleurs de la santé publique se retrouvent ainsi avec moins de 500 euros de salaire mensuel. Et ce gouvernement prépare un regroupement d'hôpitaux et de services de santé qui entraînerait la suppression de nombreux services dans les hôpitaux et le licenciement de centaines de travailleurs supplémentaires.

Comment se fait-il, selon toi, que des gouvernements de couleurs

politiques différentes appliquent la même politique ?

Tout simplement parce qu'ils assument tous la limitation du déficit imposée par l'Union européenne et les exigences de la troïka.

Soumis aux diktats de l'Union européenne, il n'y a pas d'autre politique possible. On ne peut défendre la santé publique en se soumettant à cette dictature européenne.

En Andalousie, Diego Valderas, d'Izquierda Unida, vice-président du gouvernement de coalition formé de son parti et du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), déclarait récemment que les coupes budgétaires sociales sont un « impératif légal ». Les coupes budgétaires seraient donc inévitables ?

Non, ce n'est pas vrai. L'Union européenne les ordonne, mais chaque gouvernement peut décider de se soumettre et de les appliquer, ou, à l'inverse, de s'opposer et de défendre les intérêts des travailleurs et des peuples.

C'est une décision politique : soutenir l'Union européenne ou les travailleurs. Et ils ont choisi d'appliquer les coupes budgétaires parce qu'ils soutiennent l'Union européenne. Pour une organisation démocratique, il ne peut y avoir d'autre « impératif » que le mandat de ses électeurs, qui, dans le cas de l'Andalousie, est extrêmement clair : mettre un coup d'arrêt aux coupes budgétaires du gouvernement Rajoy.

Les travailleurs et les peuples de l'Etat espagnol sont-ils, comme

on nous le dit, « résignés » aux coupes budgétaires ?

Non, bien au contraire. Depuis trois ans au moins, depuis le premier plan d'ajustement de Zapatero en mai 2010, les travailleurs et les peuples ont démontré qu'ils sont prêts au combat.

Qu'a-t-il manqué, que manque-t-il encore ?

J'étais délégué au récent congrès des Commissions ouvrières. J'ai entendu le camarade Toxo (secrétaire général des CCOO — NDT) nous dire que nous avions trop mobilisé et pas assez « pacté ».

Est-ce pour cela, qu'après chaque mobilisation, après chaque grève générale, on a accordé une trêve au gouvernement ? Etait-ce pour chercher un accord, un « pacte » ?

N'est-il pas temps de tirer le bilan du prétendu « dialogue social » qui suppose l'association de nos organisations aux plans de l'Union européenne, qui ne peut aboutir qu'à des « accords » sur les restrictions des droits, comme le pacte sur les pensions de retraite ?

Doit-on rechercher un pacte avec ce gouvernement corrompu qui a rendu le licenciement si facile qu'un million de travailleurs ont été licenciés en un an ? Doit-on rechercher un pacte avec le gouvernement qui a décidé et qui applique une réforme du travail qui a dynamité le droit de négociation collective que nous avons arraché dans le combat contre la dictature de Franco et à la mort du dictateur ? Peut-on, dans les cir-

constances actuelles, alors que le gouvernement agit comme un vulgaire exécuteur des plans d'ajustement décidés à Bruxelles, conclure avec lui un pacte qui ne peut aboutir qu'à appliquer ces coupes budgétaires ?

Un pacte qui aide à maintenir ce gouvernement est-il nécessaire alors que les scandales de corruption et le rejet de ses coupes l'a acculé dans les cordes ?

Il me semble que non, bien au contraire. Et, c'est pourquoi nous nous sommes organisés en un comité pour l'alliance des travailleurs et des peuples afin de combattre pour que nos organisations préparent la mobilisation sur des objectifs clairs : retrait des plans d'ajustement, abrogation des contre-réformes du Code du travail...

Sur ces objectifs, nous voulons aider à préparer et organiser une mobilisation unie et massive, à l'opposé de la dispersion dans le carrousel actuel de mobilisations.

Pourquoi cela ne se réalise-t-il pas, malgré le fait que l'inaction des dirigeants provoque la désaffection de beaucoup de travailleurs vis-à-vis des syndicats ?

C'est une question politique : on ne peut abattre un gouvernement alors que l'on cherche à parvenir à un accord avec lui. Pour défendre aujourd'hui les droits et conquêtes sociales, il faut qu'une chose soit claire : pas de « dialogue social », pas de pacte avec le gouvernement corrompu !

Chine

Foxconn et les élections syndicales

Alain Denizo

En début de mois, Foxconn, le géant taïwanais qui exploite plus d'un million de jeunes ouvriers en Chine pour assembler les ordinateurs de Dell, Apple, HP et autres produits de Sony, a annoncé la tenue de nouvelles élections syndicales. Les médias y ont vu un signe de changement. Il s'agirait d'accorder une plus grande représentativité aux jeunes embauchés et d'écartier le personnel de direction de ces élections.

« Il faut que les salariés s'impliquent davantage dans le syndicat de Foxconn et qu'ils y aient une représentation plus efficace de leurs intérêts. » « Tout le monde peut se présenter comme délégué syndical », a dit Foxconn. Avouons qu'il est étrange d'entendre la direction d'une entreprise qui bafoue les lois du travail en permanence et qui dispose d'un syndicat officiel aux ordres en appeler au renforcement et à l'efficacité du syndicat.

DES GRÈVES MASSIVES

Des grèves massives surviennent régulièrement dans les usines Foxconn, malgré la police du travail organisée par le syndicat officiel. La dernière en date a éclaté en janvier, à propos de primes de fin d'année. La crainte d'une explosion sociale qui échapperait au contrôle de l'appareil syndical et du Parti communiste chinois à partir de l'une de ces grèves n'est pas pour rien dans cette décision, car le temps est fini où l'on pouvait entendre un responsable du syndicat officiel de Shenzhen affirmer contre toute vérité, au moment de la vague de suicides : « Il n'y a pas de violation des lois du travail chez Foxconn. » Pour préserver la stabilité et donc l'exploitation chez Foxconn, il faut intégrer à ce syndicat les jeunes à l'origine de la résistance à l'exploitation et des grèves.

Lors des grèves, on voit de plus en plus souvent ces jeunes ouvriers choisir leurs propres délégués et les envoyer négocier, tandis que les représentants du syndicat officiel se tiennent aux côtés de la direction. Dans d'autres cas, les jeunes délégués investissent le syndicat officiel, qui, de son côté, lance même des campagnes officielles pour organiser des élections syndicales, avec liberté de candidature et vote secret. Les travailleurs cherchent à s'organiser.

DE NOUVELLES ÉLECTIONS ANNONCÉES

Ces nouvelles élections annoncées vont-elles les aider ? Les avis sont partagés. « C'est en laissant les travailleurs choisir eux-mêmes leurs candidats et voter pour eux que pourront vraiment s'exprimer les souhaits des ouvriers, dit Wang Jing, doyen du département des relations de travail à l'université d'économie et des affaires de Pékin. De toute façon, c'est une bonne chose que ces élections. »

La chercheuse Anita Chan est sceptique : « Foxconn n'est pas la première entreprise à organiser en Chine des "élections démocratiques". Toutes celles qui l'ont fait ont vu les projecteurs des médias se braquer le temps de l'élection, mais cela n'a abouti à rien. Tout n'est qu'effet d'annonce. » Un autre chercheur chinois affirmait, lui, qu'il fallait interdire l'interférence des échelons supérieurs du syndicat et des comités du Parti communiste dans les élections. La conclusion du Guardian est claire : « Si les ouvriers chinois venaient à construire un système syndical démocratique à leur façon, leurs exigences pourraient bien devenir incontrôlables. Voilà pourquoi sans doute le gouvernement tient de plus en plus à faire entrer cette résistance ouvrière dans l'institution : il faut la faire décroître et la gérer dans la négociation plutôt que de risquer le conflit en permanence, parfois violent. » C'est l'espoir exprimé par le quotidien des affaires Financial Times (4 février), qui écrit, à propos de ces élections syndicales chez Foxconn : « La liberté de vote contribuera à maintenir la stabilité et le pouvoir du parti. » Rien n'est moins sûr...

Venezuela

Après la mort de Chavez

Photo AFP



Manifestation à Caracas lors des funérailles du président Chavez, le 8 mars 2013.

Jean-Pierre Raffi

Le gouvernement Hollande s'est illustré, à l'image de ses homologues des « grandes puissances », par l'envoi d'un personnage de troisième ordre aux obsèques du président vénézuélien Hugo Chavez, sans doute pour ne pas être en reste vis-à-vis de Washington pour qui Chavez n'a cessé d'être un « dictateur » (1) dont il fallait se débarrasser à tout prix. Il est vrai que le gouvernement Obama, qui a fomenté récemment encore un coup d'Etat au Honduras et dont les prédécesseurs, républicains et démocrates, ont soutenu toutes les dictatures en Amérique latine, au Chili, en Argentine, au Brésil, en Uruguay, en Bolivie, au Pérou, au Guatemala... est bien placé pour stigmatiser ainsi un gouvernement et un président de la République élu à quatre reprises (en 1998, en 2000, en 2006 et à nouveau en 2012), au terme d'élections que même les officines dépêchées pour prétendument en contrôler la légitimité ont reconnu avoir été « transparentes et démocratiques ».

POURQUOI TANT DE HAINE ?

En réalité, ce qui vaut à Chavez, jusque dans sa mort, cette véritable haine de classe suintant de tous les commentaires, ce sont les mesures prises durant ses quatorze années de mandat en réponse aux mobilisations populaires : c'est la nationalisation des secteurs clés de l'économie, la sidérurgie (Sidor), la cimenterie (Cemex), la banque (Santander) l'alimentation, l'électricité, les télécommunications... et notamment celle de la compagnie vénézuélienne de pétrole (PDVSA) ; ce sont les premières mesures de contrôle des prix alimentaires de base comme le riz, la farine, le lait... ; c'est l'expropriation de 2,5 millions d'hectares de terres appartenant à des grands propriétaires privés, souvent des groupes étrangers, et leur distribution aux paysans sans terre.

"CHAVEZ VIT, LE COMBAT CONTINUE !"

Et c'est précisément cela que sont venus soutenir les centaines et centaines de milliers qui ont manifestés à Caracas au cri de « Chavez vit, le

combat continue ! », repris par des millions, dans tout le pays, exprimant le refus du peuple vénézuélien de redevenir le vassal des multinationales, des banquiers, des « marchés », et de voir le pétrole, principale richesse naturelle du pays, à nouveau livré à l'impérialisme américain, comme par le passé, par une élite locale qui recueille les miettes alors que l'écrasante majorité vit dans la misère. La mort du président du Venezuela, Hugo Chavez, survenue le 5 mars, à Caracas, ouvre une nouvelle situation. Une situation dangereuse pour le peuple vénézuélien, que l'on voudrait enfermer dans l'alternative entre d'un côté, la menace à peine voilée d'une intervention directe et, de l'autre, l'espoir non dissimulé d'un plus grand accommodement possible avec le successeur présumé de Chavez, Nicolas Maduro, deux options contenues toutes deux dans la déclaration d'Obama.

Ne masquant pas sa « satisfaction », il a en effet annoncé qu'avec la mort de Chavez, « le Venezuela entame un nouveau chapitre ». Ce que traduit de la manière suivante le directeur de l'officine patronale Ecoanalitica : « Maduro sera probablement plus pragmatique, croit-il pouvoir espérer. Il procédera à la réforme du contrôle des changes et à une amélioration avec le secteur privé. Choses que Chavez ne pouvait se permettre. »

OBAMA MENACE

Et en même temps, sans même cacher sa volonté interventionniste, Obama avertit : les « Etats-Unis continueront à soutenir des politiques qui défendent des principes démocratiques ». Comprenez : Washington continuera d'appuyer, par tous les moyens, les putschistes de 2002 réunis aujourd'hui autour d'Henrique Capriles, candidat de la droite à la prochaine élection présidentielle.

Comme en 2002 face à la tentative de coup d'Etat anti-Chavez, et deux ans plus tard face à une nouvelle tentative de putsch « constitutionnel » via le référendum « révocatoire », il a fallu cette fois encore qu'une masse incalculable de travailleurs, de jeunes envahisse les places centrales et les avenues dans tout le pays pour mettre

un frein, momentanément, à cette haine de classe et ce mépris de la volonté populaire.

SOUTIEN INCONDITIONNEL AU PEUPLE VÉNÉZUÉLIEN CONTRE L'IMPÉRIALISME !

Une nouvelle fois, l'issue de la situation politique dépend en dernier ressort de la mobilisation des masses. Pour cela, elles auront plus que jamais besoin de l'indépendance de leurs organisations de classe, de leurs syndicats. Ce qui est contradictoire, on ne saurait l'ignorer, avec toute une série d'autres mesures prises par Chavez au cours de ces quatorze années : les incessantes tentatives d'intégration corporatiste des syndicats ainsi que les restrictions judiciaires apportées aux droits collectifs et à l'action syndicale, et, récemment encore, avec la décision du président par intérim et futur candidat à la présidentielle, Nicolas Maduro, de dévaluer la monnaie et d'annoncer son intention d'augmenter le prix de l'essence et de l'électricité. Mesures qui affecteraient directement les conditions de vie des travailleurs, sans qu'il ait annoncé quelque mesure que ce soit de rattrapage du pouvoir d'achat des salaires. Mesures qui ne peuvent que multiplier les heurts entre le gouvernement et le Parti socialiste unifié du Venezuela (PSUV, parti de Chavez — NDT) et les revendications ouvrières et populaires. A l'heure où toutes les forces de classe de l'impérialisme vont tenter, d'une manière ou d'une autre, de reprendre ce qu'elles ont été contraintes de lâcher par la lutte de classe, plus que jamais, répétons-le : soutien inconditionnel au peuple vénézuélien contre l'impérialisme ! Soutien à toutes et chacune des mesures qui vont dans le sens des intérêts du peuple travailleur ! Indépendance des organisations de la classe ouvrière, à commencer par celle de ses syndicats !

(1) Dépêché pour l'occasion, le ministre de l'Outre-mer, Victorin Lurel, aurait déclaré : « Le monde gagnerait à avoir beaucoup de dictateurs comme Hugo Chavez puisqu'on prétend que c'est un dictateur. » On lui accordera un instant de vérité qui a aussitôt provoqué des hurlements non seulement de la droite, mais aussi chez ses propres amis politiques.



PUBLICATION

Ces informations sont tirées d'un article consacré à ces élections chez Foxconn paru dans la "Lettre d'information" de la Commission Enquête Chine (édition du 15 février). Cette lettre qui paraît deux fois par mois est consacrée à la situation et aux combats des travailleurs chinois. Pour tout renseignement : comenchine@wanadoo.fr

TUNISIE

Le nouveau Code des investissements dévoilé au palais Bourbon, à Paris !

Correspondant

Le 5 mars dernier s'est tenue, dans les locaux de l'Assemblée nationale, une conférence de promotion de l'investissement en Tunisie. Cette conférence, organisée sous le haut patronage de François Hollande, était à l'initiative de Global Links et de la Confédération des entreprises citoyennes de Tunisie (Conect).

Outre les représentants du patronat français et les institutions financières internationales telles que le FMI et la Banque mondiale étaient présents, le président de l'Assemblée constituante tunisienne, le gouverneur de la Banque centrale tunisienne (BCT) ainsi que plusieurs membres du gouvernement tunisien.

Une intervention d'un représentant du ministère des Finances tunisien a résonné comme un coup de tonnerre, y compris même au sein de l'Assemblée constituante : le projet du nouveau Code des investissements a été dévoilé au palais Bourbon avant qu'il ne soit présenté aux membres de l'Assemblée constituante ni même à sa commission financière.



Selon Mongi Rahoui, membre de cette commission, présenter « ce projet devant des investisseurs étrangers et des organismes financiers internationaux avec la présence du gouverneur de la BCT et le président de l'ANC, avant que ce projet ne soit ni discuté ni présenté à l'Assemblée constituante et à sa commission financière est une marginalisation du peuple et de ses représentants. C'est aussi une atteinte à la souveraineté de l'Assemblée constituante et à la souveraineté nationale. » Ce projet de code, ajoute Rahoui, « donne la possibilité à l'investissement étranger de s'implanter dans tous les domaines, met à égalité, sans condition aucune, les entreprises étrangères et les

entreprises tunisiennes et représente un grand danger pour l'économie tunisienne, notamment pour le secteur agricole ».

Ce projet de code, qui vient remplacer le Code d'incitation aux investissements mis en place en 1993, a été commandé par le G 8, à Deauville, et financé par le fonds de transition pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA). Il devait être présenté à l'Assemblée nationale constituante fin février-début mars. A l'arrivée de l'échéance, il fut présenté, non dans les locaux de l'Assemblée constituante tunisienne, au Bardo, mais dans les locaux de l'Assemblée nationale française.

Face à la vague d'indignation dénonçant cette atteinte à la souveraineté nationale, le ministre de l'Investissement et de la Coopération internationale, interviewé par une journaliste tunisienne, a « indirectement démenti la présentation du nouveau Code de l'investissement à l'Assemblée nationale française, prétextant que le chef du cabinet du ministre a été dépêché en mission à Maskat et que le président de l'ANC n'a fait qu'esquisser les contours de la situation politique en Tunisie ».

Néanmoins, un communiqué de la Confédération des entreprises citoyennes de Tunisie, répondant à cette vague d'indignation, a démenti le démenti ! Dans une autre déclaration, le porte-parole du nouveau syndicat du patronat (Conect), a considéré qu'il n'y a « aucun mal à ce qu'un membre du gouvernement vienne présenter le nouveau Code des investissements. Les participants à cette conférence ne sont ni parlementaires ni politiques français, ce sont des partenaires économiques, impatients de voir naître ce code tant attendu, et c'est à leur demande qu'une présentation de ses grands axes et de sa philosophie générale a été incluse dans l'ordre du jour de la conférence. »

SYRIE

Après deux ans de conflit, les grandes puissances poussent à la dislocation du pays

Les informations en provenance de Syrie, si elles sont souvent difficilement vérifiables, expriment avant tout une situation chaotique. On y voit que le peuple syrien, lorsqu'il se trouve sur les champs de bataille, est pris en tenaille et poussé à l'exil par la brutalité des combats et les risques de représailles, d'où qu'ils viennent.

Depuis deux ans, les médias aux ordres des grandes puissances nous présentent le conflit syrien comme une « révolution », dont les partisans luttent pour la liberté de leur peuple contre un régime policier implacable. Le caractère antidémocratique et brutal du régime syrien n'est pas une nouveauté. Avant mars 2011, les grandes puissances discutaient avec Assad... notamment de la privatisation de l'économie syrienne. Quand à la « révolution », les mouvements populaires de protestation de mars 2011 contre la brutalité du régime ont très vite été détournés par des groupes paramilitaires se réclamant de l'islam, entraînés depuis le début par la CIA et diverses « forces spéciales » et financés par le Qatar et l'Arabie Saoudite. Ces groupes, les mêmes que l'armée française pourchasse au Mali, sont entrés dans une confrontation globale, systématique avec le régime. Depuis deux ans, on dénombre 70 000 morts, certainement autant des deux côtés, et plus d'un million de réfugiés syriens confinés dans le plus grand dénuement dans des camps en Turquie ou en Jordanie. Depuis deux ans, les Etats-Unis

poussent les grandes puissances européennes à intervenir — ce qu'elles font, notamment en portant à bout de bras la Coalition nationale syrienne, après l'avoir créée —, tout en hésitant à s'engager plus directement, tant les résultats seraient incertains. Lors de sa tournée au Moyen-Orient, le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, a déclaré que « le conflit en Syrie ne s'arrêtera pas avec le décès de Bachar el-Assad. Cela ne représentera qu'un événement et le conflit entrera alors dans de nouvelles phases de la guerre civile. » Selon un analyste de Washington, « les officiels américains cherchent à développer des liens plus étroits avec l'opposition syrienne, mais les études des renseignements montrent qu'ils ne sont ni unifiés ni efficaces ou nécessairement alignés sur les attentes américaines ».

Le journal *Le Monde* (10 mars) publie un reportage dans lequel un ancien chef rebelle indique : « Ce que je vois aujourd'hui, c'est une course pour l'argent et le pouvoir. Les civils continuent de mourir, mais les commandants s'en fichent. Ils pillent tout ce qu'ils peuvent. Au début, c'était les administrations de l'Etat, puis les maisons et les voitures abandonnées, les entrepôts des usines, le cuivre, le coton, le bois, et maintenant, c'est même la farine et l'essence. » *Le Monde*, qui dans ses colonnes demande l'armement direct des milices et une intervention militaire, note que « la guerre et l'humanitaire sont devenus les moyens d'enrichissement les plus sûrs dans la Syrie d'aujourd'hui ».

F. LAZAR ■

Russie

Le syndicaliste Valentin Ourousov va être libéré !

Dès 2008 le Comité international contre la répression (Cicr) et l'Entente internationale des travailleurs et des peuples ont fait connaître différents appels de militants, personnalités et d'organisations se prononçant pour la libération de Valentin Ourousov.



Photo AFP

Dominique Ferré

Le 6 mars dernier, le tribunal de l'arrondissement de Khangalasskii de la République de Sakha (Yakoutie) a ordonné la libération du syndicaliste emprisonné Valentin Ourousov. Début février, Valentin Ourousov avait envoyé au tribunal une demande visant à commuer la partie non encore effectuée de sa peine de six ans de prison (il en a déjà purgé quatre) en une condamnation moins lourde, possibilité prévue par le Code pénal de la Fédération de Russie. Après avoir examiné cette demande, le tribunal a décidé de commuer la partie non effectuée de la peine de prison en une peine de neuf mois et onze jours de travaux d'intérêt général.

La décision du tribunal devrait, à moins d'un nouveau retournement de situation, entrer en vigueur dans les dix jours. Avant la réunion du tribunal, la Confédération du travail de Russie (KTR) avait envoyé une lettre garantissant qu'elle fournirait un emploi à Valentin Ourousov. La KTR demande par ailleurs le réexamen complet du dossier et l'annulation de la condamnation et des charges contre le militant syndical. Il est nécessaire de rappeler que la décision du tribunal d'accepter la demande de Valentin Ourousov est directement la conséquence de la recommandation du Comité de la liberté syndicale (LibSynd) de l'Organisation internationale du travail (OIT), recommandation adressée aux autorités de la

Valentin Ourousov a déclaré qu'il entendait poursuivre son activité syndicale et de défense des droits.

Fédération de Russie en novembre 2012 qui, reprenant les termes d'une plainte de la KTR, se prononçait pour la libération d'Ourousov. Peu après cela, le Conseil pour le développement de la société civile et des droits de l'homme auprès du président de la Fédération de Russie envoyait à Vladimir Poutine une lettre soutenant la recommandation de l'OIT et invitant à tout mettre en œuvre pour la libération de Valentin Ourousov. Au plan international, l'annonce de la recommandation de l'OIT avait également suscité une lettre au président de la Fédération de Russie cosignée par Marina Vlady, Marc Blondel, Michel Deguy, Bernard Noël et Jean-Jacques Marie.

La Confédération du travail de Russie a salué la décision du tribunal d'arrondissement de Khan-

galasskii, son secrétaire général se félicitant que la recommandation de l'OIT s'appuyant sur la plainte déposée par la KTR ait commencé à être entendue par les autorités de la fédération.

A l'issue de la décision du tribunal, Valentin Ourousov a déclaré pour sa part qu'il se félicitait de cette décision, et qu'il entendait bien poursuivre son activité syndicale et de défense des droits. Il a souffert en détention d'une aggravation de sa maladie chronique des reins, compte tenu qu'il n'a pu bénéficier d'une assistance médicale adéquate.

Soulignons enfin que Valentin Ourousov, condamné à deux reprises à de lourdes peines de prison (six ans pour la dernière) en 2008 pour « détention de stupéfiants », lors d'un procès truqué qui eut lieu après son arrestation et sa détention par la police, a toujours clamé son innocence.

Ces informations en provenance de Russie ne peuvent que satisfaire tous ceux qui, sous toutes les formes et depuis plus de quatre ans, agissent en Russie et dans le monde entier pour la libération du syndicaliste Valentin Ourousov. Rappeler que Valentin Ourousov, mineur dans la compagnie d'extraction de diamant Alrosa (deuxième producteur mondial de diamants après la compagnie sud-africaine De Beers), à Oudatchny en Yakoutie, avait fondé un syndicat indépendant de plus de mille membres, qui, face au refus de négocier de la direction, avait déclenché un mouvement de grève. La direction avait procédé à de brutales mesures de répression, décimant le syndicat

Repères

● C'est dès l'année 2008 que le Comité international contre la répression (Cicr) et l'Entente internationale des travailleurs et des peuples ont fait connaître différents appels de militants, personnalités et d'organisations se prononçant pour la libération de Valentin Ourousov, en particulier, dès 2008, un appel à l'initiative de l'historien Jean-Jacques Marie (président du Cicr) et de la sociologue Carine Clément, puis l'appel de dix organisations syndicales de Russie allant dans le même sens.

● Au cours de ces quatre années, des délégations aux ambassades russes à Paris, Madrid, Berlin, Belgrade, Bucarest, les prises de position de nombreuses organisations à travers le monde (de l'Algérie à la Guadeloupe...), ont nourri une campagne qui a entraîné, plus récemment, des prises de position jusqu'au sommet de la Confédération syndicale internationale (CSI) et la recommandation de l'OIT.

par des licenciements. C'est dans ces conditions que Valentin Ourousov a été arrêté et accusé de « possession de stupéfiants », puis lourdement condamné et détenu pendant quatre longues années dans une colonie pénitentiaire de Yakoutie. L'un des officiers du département des stupéfiants du FSB (ex-KGB) impliqué dans sa condamnation, Roudov, a par la suite été sanctionné pour « brutalité » et « corruption » dans d'autres affaires. « C'est notre victoire commune », a tenu à faire savoir Valentin Ourousov à tous ceux qui, dans le cadre du Cicr et de l'Entente internationale, ont participé à cette longue campagne qui a contribué à l'arracher de sa colonie pénitentiaire de Sibérie.

Une victoire qui sera sans aucun doute un appel d'air pour les centaines, les milliers de militants qui, de Kaliningrad à Vladivostok, construisent des syndicats ouvriers indépendants. ■